

Je voudrais laisser à un de mes collègues le soin de traiter de l'aide à l'étranger, car il se propose de faire quelques observations à ce sujet, dans la soirée. Enfin, monsieur le président, j'aurais une proposition à faire au ministre et j'espère qu'il la prendra au sérieux, car il doit exister beaucoup de confusion à cet égard dans certains pays, intimement reliés au Canada et désireux de nous aider. Je veux parler de la grande confusion qui doit régner dans l'esprit des hauts fonctionnaires et des ministres des gouvernements étrangers, lorsqu'il désirent conférer des honneurs aux Canadiens. Le ministre ne pourrait-il pas demander à nos ambassades de renseigner les gouvernements étrangers, entretenant des rapports amicaux avec le Canada, quant aux Canadiens qui peuvent ou ne peuvent pas recevoir des décorations de l'étranger? Je jense, par exemple, au premier ministre de la province de Québec qui a reçu dernièrement de Sa Majesté le roi de Grèce la décoration de la Grande croix de l'ordre du Phénix, ou une autre décoration de ce genre. Cet hommage est très opportun et je ne voudrais pas laisser entendre que l'honorable M. Lesage n'aurait pas dû le recevoir; en fait, j'en suis heureux.

Mais il me paraît étrange qu'un Canadien qui est sujet britannique et que Sa Majesté la reine a décoré ne soit pas autorisé à accepter cette décoration sans renoncer à sa citoyenneté canadienne. Il semble que la politique du gouvernement établisse une règle pour l'élite des libéraux, et une pour tous les autres. J'aimerais que l'on m'apporte quelques éclaircissements sur ce point, non seulement en ce qui concerne notre pays, mais aussi en ce qui concerne les pays étrangers, afin que lorsque des gouvernements amis de l'étranger désirent conférer des honneurs aux Canadiens ils sauront qui peut les accepter et qui ne le peut pas. Ils sauront qu'ils pourront honorer certains Canadiens, membres du parti du gouvernement et leurs amis, mais non les autres. J'espère que le ministre expliquera cela clairement à nos amis de l'étranger.

M. Baldwin: Ils en ont plus besoin que nous.

M. Brewin: Monsieur le président, les remarques que je désire faire durant ce débat au nom du Nouveau parti démocratique porte sur une déclaration faite au comité spécial de la défense en juillet 1963, par le secrétaire d'État aux affaires extérieures. Celui-ci avait alors dit que les politiques étrangères et de défense du Canada étaient inséparables. Il avait continué en déclarant qu'à l'ère nucléaire tous les États doivent tendre à un seul objectif dans leurs politiques étrangères et de défense: le maintien de la paix. Je veux m'assurer si oui ou non notre politique étrangère

contribue pleinement au maintien de la paix. Comme le disait feu le président Kennedy, la paix est le but raisonnable des hommes raisonnables.

Je dois dire que j'ai trouvé une lacune immense et trop évidente dans les remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures cet après-midi. Après avoir mentionné, en passant, l'explosion d'une bombe nucléaire par les forces armées de la République populaire de Chine, il a complètement passé sous silence une question—du moins, je ne l'ai pas entendu en parler—sûrement d'importance primordiale pour le maintien de la paix. Je veux parler de la fin de l'isolement diplomatique et internationale de la République populaire de Chine. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne me croira pas méchant si je dis que la politique canadienne a été consistante dans ce domaine; elle a été consistante dans son ambiguïté et sa temporisation. Le ministre lui-même a fait plusieurs déclarations éclairées à cet égard. Il a signalé combien futile a été la tentative d'isoler les républiques soviétiques entre les deux guerres. Il a signalé que tout entretien au sujet du désarmement serait oiseux en l'absence d'un gouvernement qui représente le quart de la population du globe.

Le premier ministre lui-même a déclaré que le Canada n'a pas pour principe de maintenir l'isolement diplomatique des pays communistes. Cependant, nous ne trouvons, dans les propos du ministre, aucune déclaration à cet égard. Étant donné que l'Assemblée des Nations Unies est sur le point de se réunir et que les rapports du reste du monde avec la République populaire de Chine y seront probablement débattus, il me semble que la Chambre a le droit d'apprendre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures le point de vue du Canada sur ce point. Il y a presque un an, le 28 novembre 1963, celui-ci a dit—je ne suis pas sûr qu'il l'ait dit à la Chambre—mais il s'en souviendra sans doute:

Il faut examiner avec soin si le degré actuel d'isolement de la Chine communiste est chose saine, et si cet isolement favorise la paix internationale ou tend à intensifier ce qui la menace.

Voilà ce qu'il a dit il y a un an. Je sais qu'il y a un temps pour chaque chose, surtout lorsqu'il s'agit d'initiatives de ce genre, mais, à mon avis, il est déplorable que le monde occidental ait attendu jusqu'à maintenant pour dire à la Chine: «Nous allons vous admettre dans la société des nations maintenant que vous avez fait exploser un engin nucléaire». Il me semble fort regrettable qu'on reçoive maintenant la Chine dans le club nucléaire, parce qu'elle a mis au point